



PUIGMAL Daniel, Secrétaire Général
DDT AUBE - B.P.769 - 10026 TROYES
Téléphone : 03.25.46.20.77 - Port. : 06.82.30.13.67
Courriel : Daniel.Puigmal@i-carre.net

Daniel PUIGMAL
Secrétaire Général de
L'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur Jean-François MONTEILS
Secrétaire Général du Ministère de l'Ecologie,
du Développement Durable, des Transports et du
Logement (MEDDTL)
Tour Pascal A
92055 PARIS LA DEFENSE Cedex 4

TROYES, le 1^{er} septembre 2011

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier en date du 05 août 2011, je vous faisais part d'un certain nombre de remarques et de propositions (voir pièce jointe) sur le projet de note de gestion relative à la mise en œuvre de la PFR pour les corps de catégorie B du MEDDTL, transmis par la Direction des Ressources Humaines le 5 juillet dernier.

Sur le fond, l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE regrette vivement que les réunions bilatérales, pas plus que les réunions plénières d'ailleurs et les courriers qui ont pu vous être adressés, n'aient permis à l'Administration d'apporter des réponses à des interrogations majeures et légitimes que se posent les personnels. Cette pseudo-concertation n'est pas de nature à donner une confiance dans le dialogue social auquel vous, comme notre fédération, sommes attachés et qui répond en général présent lorsque les portes des négociations s'ouvrent chez notre employeur.

Au passage, l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE dénonce le calendrier très contraint qui a été imposé à la concertation pour la PFR de la catégorie B administrative où près de 7000 agents vont être concernés par cette modification indemnitaire majeure.

Je renouvelle donc les demandes de l'UNSA DEVELOPPEMENT-DURABLE de prise en compte des remarques et observations et joins au présent courrier 2 annexes récapitulant nos questionnements et revendications relatifs à la PFR des B ainsi que celle des A administratifs, suite aux notes de gestion des 4 et 19 juillet dernier.

En l'état actuel des textes, je vous fais également part d'observations communes :

Concernant le processus d'harmonisation indemnitaire, nous observons que les 2 notes continuent à passer sous silence la gestion de la PFR des agents en PNA (CPCM, SGAR, Préfectures...) dont le processus d'harmonisation a posé des problèmes importants à certain agents de catégorie A, ce que vous ne devez pas ignorer.

.../...

Dans la mesure où l'effectif concerné sera plus important pour la catégorie B, nous vous demandons d'apporter les éléments de cadrage nécessaires aux services afin que les agents précités ne soient pas oubliés et non gérés, ce qui est malheureusement la tendance observée pour d'autres actes de GRH (ex : les bonifications d'ancienneté) et ne pousse pas vraiment à la mobilité prônée si fortement, par ailleurs...

Un autre point d'interrogation demeure en ce qui concerne le régime indemnitaire des personnels administratifs de l'ENTE. Alors que les personnels techniques ont vu leur alignement sur la PSR de l'Administration Centrale, les personnels administratifs n'ont eu aucun ajustement de barème. Si ce point a été soulevé par les représentants de l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE à plusieurs reprises, il demeure toujours sans réponse à ce jour.

L'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE se permet à nouveau de vous interpeller sur ce sujet.

Plus largement, se pose la question de la mise en convergence indemnitaire des Services à Compétence Nationale sur les services d'Administration Centrale. En l'état actuel de la rédaction du barème de la PFR, il convient de relever que si l'arrêté pour les catégories B le permet, ce n'est pas le cas pour les catégories A.

L'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE vous demande officiellement d'intervenir fortement auprès de la DGAFP pour modifier cet arrêté de façon à ce que les alignements indemnitaires que vous avez validés par la création des SCN, se fassent aussi bien pour les personnels administratifs que les personnels techniques et que tout obstacle juridique soit levé.

S'agissant de la rémunération des intérimaires, nous avons lu avec satisfaction dans la note du 4/7/2011, qu'une note spécifique est attendue. L'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE demande à être consultée sur le projet et à quelle date cette note est prévue d'être émise. Nous demandons bien évidemment qu'elle concerne autant les catégories A que les catégories B.

En outre, nous nous permettons de vous rappeler que l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE vous demande de mettre en place un tableau de bord de suivi des écarts indemnitaires entre des agents de corps différents au sein de notre Ministère et avec d'autres Ministères. Nous l'avons dit et écrit à plusieurs reprises, nous vous le confirmons.

Enfin, je profite de notre échange pour savoir si notre Ministère aura bien l'accord des Ministères du Budget et de la Fonction Publique pour le texte relatif au déplafonnement des IFTS concernant les agents de la catégorie C administrative, permettant la majoration indemnitaire prévue au titre des mesures catégorielles 2011.

Pour l'ensemble de ces raisons et pour celles que nous pointons dans les 2 annexes, je vous renouvelle, Monsieur le Secrétaire Général, ma demande d'audience le plus rapidement possible.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE



Daniel PUIGMAL